

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/192/T/2017 pour la réalisation des travaux de :

- Construction de trois salles à l'ECOFO MUHINGAMO ;
- Construction de trois salles à l'ECOFO RATA II + 2blocs latrines vidangeables ;
- Construction de deux blocs latrines vidangeables à l'ECOFO MURORE ;
- Construction d'un bloc latrines vidangeables au Lycée communal MUGANZA ;
- Parachèvement du bloc de maternité à l'Hôpital Murore ;
- Construction d'un bloc de soins ambulatoires + un bloc de maternité au CDS BUNYERERE.

Date de publication : 24/1/2017

Date d'ouverture des Offres : 26/1/2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de GISAGARA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de:
 - Lot 1 : Construction de trois salles à l'ECOFO MUHINGAMO + Un bloc latrines vidangeables au Lycée communal MUGANZA + Deux blocs latrines vidangeables à l'ECOFO MURORE + Parachèvement du bloc de maternité à l'Hôpital Murore.
 - Lot 2 : Construction d'un bloc de soins ambulatoires + un bloc de maternité au CDS BUNYERERE + Trois salles à l'ECOFO RATA II et 2blocs latrines vidangeables à l'ECOFO RATA II.
2. La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi Via FONIC, Projets d'investissement communaux : 10 00 009 00 4 21220 11 000 0421 03 appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. La Commune de GISAGARA a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour la réalisation des travaux de construction pour lesquels cet avis d'appel d'offres est lancé.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont **en deux lots**.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier pour chaque lot**.

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune GISAGARA moyennant le paiement de cinquante mille (100.000fbu) francs burundais : 50.000fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50.000fbu au compte 70042 ouvert à l'IBB CANKUZO au nom de la commune de GISAGARA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 6.1.6 / 2017 à partir de 10h00.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire de soumission de :

- Deux millions neuf cent mille (2.900.000FBU) de francs burundais pour le lot 1 ;
- Cinq millions (5.000.000 FBU) de francs burundais pour le lot2

Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

12. Les offres doivent être soumises à La commune de GISAGARA
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 21.6 2017 à 10 h00.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 21.6 2017 à 10 h 30min. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché;

4. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR;
6. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. L'adresse fixe est connue du soumissionnaire;
8. Le registre de commerce (copie)
9. L'Attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original;
10. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce.

16.2 Au niveau technique.

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins trois marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s).

Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité, un chiffre d'affaire au cours des deux dernières années d'au moins deux cent millions (200.000.000 FBU) pour les tous les lots.

Fait à GISAGARA, le 22/05/2017

NIYONIZEYE Jonas

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics



8